

### **Assemblée**

Distr. générale 11 avril 2000 Français Original: anglais

#### Sixième session

Kingston (Jamaïque) 20-31 mars 2000

# Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée à la sixième session

1. La première partie de la sixième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a eu lieu à Kingston (Jamaïque) du 20 au 31 mars 2000.

### Adoption de l'ordre du jour

2. À la 70eme séance, le 20 mars 2000, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de la sixième session (ISBA/6/A/6).

### Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À la 70e séance, le 20 mars 2000, Mme Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas) a été élue Présidente de l'Assemblée pour 2000. Ultérieurement, après des consultations au sein des groupes régionaux, les représentants de la Jamaïque (Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes), de la République tchèque (Groupe des États d'Europe orientale), de la Namibie (Groupe des États d'Afrique) et de l'Inde (Groupe des États d'Asie) ont été élus Vice-Présidents.

### Hommage à feu Elliot L. Richardson

4. À la 71eme séance, le 23 mars 2000, l'Assemblée a rendu hommage à feu Elliot L. Richardson. Le représentant de la délégation des États-Unis d'Amérique, dotée du statut d'observateur, le représentant de chaque groupe régional et le Secrétaire général ont fait des déclarations.

### Élection au siège devenu vacant à la Commission des finances

5. À la 71e séance, le 23 mars 2000, M. Boris Idrisov (Fédération de Russie) a été élu par l'Assemblée au siège devenu vacant à la suite de la démission de M. Sergei P. Ivanov (Fédération de Russie), pour la durée restante du mandat de cinq ans de M. Ivanov, expirant le 31 décembre 2001.

### Élection au siège devenu vacant au Conseil

6. L'Assemblée a rappelé qu'à la suite de l'élection de l'Italie comme membre du Conseil dans le Groupe A (ISBA/5/A/7), un siège devant être pourvu par un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États dans le Groupe E du Conseil pour le reste de 2000 est devenu vacant. À la 71e séance, le 23 mars 2000, Malte a été élue au siège devenu vacant dans le Groupe E du Conseil pour le reste de l'année 2000.

## Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

7. L'Assemblée a élu les membres de la Commission de vérification des pouvoirs conformément à l'article 24 de son règlement intérieur. Les pays suivants ont été élus membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Chine, Ghana, Guyana, Japon, Mozambique, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Uruguay. Mme Isabelle A. V. van Tol (Pays-Bas) a été ensuite élue Présidente par la Commission. La Commis-

00-38695 (F) 260400 270400

sion s'est réunie le 28 mars 2000. Son rapport porte la cote ISBA/6/A/4 et Add.1. À la 72e séance plénière, le 31 mars 2000, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. La décision de L'Assemblée au sujet des pouvoirs figure dans le document ISBA/6/A/5.

### Règlement financier

8. À la 71e séance, le 23 mars 2000, l'Assemblée, sur la recommandation du Conseil, a approuvé le règlement financier de l'Autorité (ISBA/6/A/3).

### Élection du Secrétaire général

9. À la 72e séance, le 31 mars 2000, le Président du Conseil a informé l'Assemblée que le Conseil avait décidé de proposer à l'Assemblée, conformément à l'alinéa 2 b) de l'article 162 de la Convention, Satya N. Nandan comme seul candidat au poste de Secrétaire général de l'Autorité. L'Assemblée a élu M. Nandan par acclamation.

#### Prochaine réunion de l'Assemblée

10. À la 72e séance, le 31 mars 2000, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne et du Mexique. Le représentant de la Jamaïque, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a également fait une déclaration concernant la nécessité de veiller à l'indépendance des membres de la Commission juridique et technique et d'assurer un équilibre géographique équitable dans la composition de la Commission conformément à l'article 163 de la Convention. Le représentant de la Jamaïque a également indiqué que le mandat du nouveau membre de la Commission, qui a été élu à la présente session pour la durée restante du mandat des membres actuels, ne devrait pas compter pour les élections futures à la Commission.

11. À la clôture de la réunion, le Président a prié le Secrétaire général d'user de ses bons offices pour faire en sorte que tous les États parties à la Convention soient pleinement conscients de leurs responsabilités en tant que membre de l'Autorité. Les participants ont félicité le représentant du Cameroun d'avoir, en sa qualité de Président du Groupe des 77, contribué au succès de la session. La prochaine réunion de l'Assemblée se tiendra à Kingston (Jamaïque) du 3 au 14 juillet 2000.

2 n0038695.doc